

Le 14 janvier 2026

**PAR SDÉ**

**M<sup>e</sup> Carolina Rinfret**

Secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Pierre Chabot, D. Fisc.**  
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
16<sup>e</sup> étage  
1001, boulevard Robert-Bourassa  
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : 514 289-2211, poste 2065  
C. élec. : [chabot.pierre.2@hydroquebec.com](mailto:chabot.pierre.2@hydroquebec.com)

**OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-001-5.1** Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)  
**Votre dossier : R-4233-2023**  
**Notre dossier : LTG07372**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à votre correspondance du 8 janvier 2016 relativement au dossier mentionné en titre. Cette dernière fixe un délai au 16 janvier 2026 à 12h afin de répondre aux demandes de la Régie.

Le Coordonnateur vous informe que sa ressource principale responsable de ce dossier est actuellement indisponible et ne peut être rejointe pour le moment. Le Coordonnateur doit effectuer certaines validations auprès de cette ressource afin de pouvoir répondre aux demandes de la Régie.

Ainsi, le Coordonnateur vous demande un délai jusqu'au 22 janvier à 12h afin de répondre aux demandes de la Régie.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

**(s) Pierre Chabot**

**PIERRE CHABOT**

PC/gm